

Séance publique du 5 décembre 2025

N° 2025-647

Convocation du 28 novembre 2025

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX

M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG

M. Guillaume MARI à M. Maxime GHEQUIERE

M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jérôme PESCINA à partir 16h32

M. Dominique ALCALA à partir de 17h08

M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 5 décembre 2025	Délibération
	Direction des communs numériques	N° 2025-647

**Adoption du cadre éthique et responsable pour l'usage de l'intelligence artificielle par
Bordeaux Métropole - Principes, engagements et gouvernance - Décision -
Autorisation**

Madame Delphine JAMET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'émergence des intelligences artificielles (IA), en particulier génératives depuis 2023, transforme profondément les modes de production, d'analyse et de diffusion de l'information. Ces technologies, capables de traiter des volumes massifs de données et de mobiliser des puissances de calcul inédites, ouvrent des perspectives majeures pour les politiques publiques locales – efficience de l'administration, relation aux citoyens ou encore action territoriale. Cependant, leur déploiement soulève des enjeux éthiques, sociaux et environnementaux significatifs : biais algorithmiques, atteintes à la vie privée, impact énergétique, ou encore risques de fracture territoriale et de perte de souveraineté numérique.

Consciente de ces défis, Bordeaux Métropole a engagé depuis neuf mois une réflexion collective associant élus, agents, citoyens et représentants de la société civile. Cette réflexion a donné naissance à un cadre éthique et responsable annexé décrivant les conditions d'utilisation des IA au service des politiques publiques locales.

Le cadre éthique et responsable pour l'usage de l'IA par Bordeaux Métropole vise à :

1. Encadrer strictement les usages de l'IA par la collectivité, en proscrivant notamment :

- La surveillance individuelle ou la reconnaissance biométrique sauf circonstances exceptionnelles expressément encadrées par la loi,
- Les décisions entièrement automatisées sans intervention humaine impactant les droits des citoyens,
- Les mécanismes de notation sociale.

2. Garantir la construction et l'utilisation d'IA choisi et non subi, pour saisir en confiance les opportunités que l'IA ouvre, telles que à titre d'illustration :

- Pour l'efficience de l'administration : l'automatisation de tâches répétitives, le soutien à l'analyse et la décision, et l'amélioration continue des processus dans tous les métiers, sous supervision humaine et avec une auditabilité des résultats,
- Pour la proximité et relation aux citoyens : la proposition de parcours simplifiés et plus accessibles tout en améliorant la réactivité des services et la personnalisation des réponses, dans le respect de la transparence et de la protection des données,

- Pour les politiques publiques et l'action territoriale : la capacité de pilotage fondée sur les données, l'optimisation des services urbains en regard ou encore l'accélération de réponse inédite soutenant la transition écologique et la gestion des vulnérabilités du territoire.

3. Instaurer une gouvernance pilotant le respect des engagements inscrits dans le présent cadre :

- Capitalisant sur le comité de pilotage numérique métropolitain et le comité consultatif du numérique (adoptés dans le cadre de l'adoption des « Ambitions Numériques » au sein de la délibération 2021-568),
- Associant systématiquement les instances représentatives du personnel de Bordeaux Métropole en amont de tout déploiement définitif d'un système d'IA dès lors que celui-ci pourrait impacter l'organisation du travail, les missions des agents ou les conditions de travail,
- Créeant une nouvelle instance de pilotage opérationnel dédié à l'intelligence artificielle.

Le cadre éthique et responsable s'appuie sur la stratégie numérique responsable de Bordeaux Métropole (délibération n°129 du 29 septembre 2023), les travaux du Think Tank URBAN AI (auquel Bordeaux Métropole a adhéré en 2023 – délibération n°129, articles 5 et 7) et sur les recommandations de la CNIL en matière d'IA, tout en anticipant les évolutions législatives européennes.

Il repose sur 4 principes fondamentaux :

- Principe n°1 : Des IA maîtrisées pour garantir sécurité, autonomie et éthique,
- Principe n°2 : Des IA utiles pour garantir un équilibre positif entre apports et impacts,
- Principe n°3 : Des IA de confiance au service des citoyens et du territoire,
- Principe n°4 : Des IA au service en appui des agents pour renforcer le service public.

Ces principes se déclinent en 16 engagements décrivant les lignes rouges et conditions de construction et utilisation d'IA en confiance pour les acteurs du territoire. Des clauses juridiques déclineront les principes ici arrêtés, notamment dans le cadre des marchés publics passés par la collectivité.

Ce document repose sur les informations disponibles sur les enjeux de l'IA à la date de son adoption. Le rythme des innovations étant très soutenu, des évolutions seront sans doute nécessaires et ce document de référence fera l'objet de mises à jour.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) ;

VU l'Artificial Intelligence Act de l'Union européenne approuvé par le Parlement européen le 14 juin 2023 fixant le cadre de régulation de l'intelligence artificielle pour garantir les droits fondamentaux ;

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 Informatique et Libertés modifiée ;
VU la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République Numérique ;
VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
VU les recommandations de la CNIL notamment sur les enjeux éthiques de l'IA ;
VU le processus de concertation préalable mené auprès des élus du numérique des communes ayant mutualisé le domaine Numérique/Systèmes d'Information, des citoyens, des agents et des représentants de la société civile ;
VU l'avis du bureau réuni le 6 novembre 2025.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'IA ouvre des perspectives considérables pour les politiques publiques locales dans le cadre de l'efficience de l'administration, la proximité et relation aux citoyens ou encore l'action territoriale,

CONSIDERANT la nécessité d'encadrer les usages de l'IA pour garantir la maîtrise publique des outils et la protection des données,

DECIDE

Article 1 : De valider la présente délibération et son annexe présentant un cadre éthique et responsable pour l'usage de l'intelligence artificielle

Article 2 : D'autoriser la création d'une gouvernance autour des enjeux de l'intelligence artificielle,

Article 3 : D'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame CURVALE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,

Pour expédition conforme,